



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Carte du combattant

Question écrite n° 14420

#### Texte de la question

M Andre Duromea tient a attirer l'attention de M le ministre de la defense sur les conditions d'attribution de la carte du combattant, dont M le Premier ministre lui-meme convient qu'elles ne sont pas satisfaisantes. Il appuie donc aupres de M le ministre la demande des anciens combattants d'Afrique du Nord afin que toutes les unites suivent le sort de la gendarmerie du secteur ou elles etaient stationnees et dont les listes ont deja ete publiees.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les criteres actuels d'attribution de la carte du combattant d'Afrique du Nord reposent sur l'appartenance pendant une duree minimum a une unite combattante ou sur la participation personnelle a des actions de feu et de combat. La mise en oeuvre de ces dispositions a necessite l'etude du journal des marches et operations de chaque unite engagee afin d'arreter la liste des periodes combattantes, la liste des actions de feu et de combat, ainsi que la liste des bonifications. Ce travail, resultat d'une recherche d'environ vingt annees, a fait l'objet d'une publication sous forme d'un volume de six tomes consacre aux unites combattantes en Afrique du Nord. Afin de continuer a faciliter les conditions d'attribution de la carte du combattant a une generation qui a donne au pays plus de deux annees de sa vie et merite a ce titre une attention toute particuliere, une recherche de nouveaux criteres d'obtention de cette carte fait l'objet, depuis pres d'un an, de concertations entre le departement de la defense et celui des anciens combattants. Le ministre de la defense suit avec le plus grand interet l'evolution des etudes entreprises. Il est actuellement trop tot pour en connaitre les conclusions, mais les amagements qu'elles permettront, le cas echeant, d'envisager devront etre conformes aux principes qui garantissent la valeur du titre de combattant.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Duromea Andr](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14420

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 1989, page 2620